



## Le Contrat Ambition Forêt « Châtaignier » - Présentation du dispositif d'aides Sylv'ACCTES

Pour la période 2020-2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche ont souhaité soutenir la filière BOIS de châtaignier au travers d'un Contrat Ambition Forêt. Son animation est assurée par le Parc Naturel des Monts d'Ardèche, la Chambre d'Agriculture d'Ardèche et FIBOIS. Parallèlement, le dispositif Sylv'ACCTES a été mis en place sur le territoire LEADER Ardèche<sup>3</sup> au travers d'un Projet Sylvicole Territorial incluant quatre itinéraires dont un spécifique au châtaignier.

**Objectif :** Améliorer les peuplements d'avenir de châtaigniers (alt. > 400m) vers l'acquisition d'une futaie irrégulière par l'accompagnement des dynamiques naturelles. La futaie irrégulière se caractérise par un peuplement d'arbres présentant tous les stades d'évolution, du semis à la vieille futaie.

**Qui peut en bénéficier ?** Tous les propriétaires, les structures de regroupement et les collectivités possédant des châtaigneraies sur le territoire LEADER Ardèche<sup>3</sup>.

### De quoi pouvez-vous bénéficier ?

- D'un accompagnement à la mise en place d'une gestion forestière (document de gestion durable et certification)
- D'un accompagnement à la réalisation de chantiers notamment en faisant appel aux aides prévues par Sylv'ACCTES

### Quelles sont les aides Sylv'ACCTES pour effectuer des travaux dans ma forêt de châtaigniers ?

Type d'opération	Année	Coût de mis en œuvre plafonnés HT sans aides	Coûts de mis en œuvre HT avec aides Sylv'ACCTES au taux de 70 %	Observations
Diagnostic stationnel	0	200 €/ha	60 €/ha	Réalisé par un professionnel, il est conseillé en cas d'enrichissement.
Cloisonnements d'exploitation	0	1000 à 2000 €/ha	300 à 600 €/ha	Pour éviter le tassement des sols sur toute la parcelle avec le passage d'engins ≈ 100 % de bois énergie
Balivage	10 ans	1000 à 2000 €/ha	300 à 600 €/ha	≈ 100 % de bois énergie
Martelage d'éclaircie	15 à 25 ans	400 €/ha	120 €/ha	Marquage des arbres à couper avec désignation de ≥ 4 arbres habitats/ha
Eclaircie déficitaire	15 à 25 ans	1000 à 2000 €/ha	300 à 600 €/ha	≈ 80 % de bois énergie
Débusquage alternatif		300 €/j ou 50 €/m <sup>3</sup>	Prise en charge du surcoût de déficit	Par traction animale ou câble
Travail du sol	3 à 7 ans après la coupe	800 à 2000 €/ha	240 à 600 €/ha	Élimination de la végétation concurrente et dépressage dans la régénération
Protections contre le gibier	0 et 10 ans	1000 €/ha	300 €/ha	Dépose et enlèvement
Enrichissement	Tous les 10-15 ans si besoin	1500 à 5000 €/ha	450 à 1500 €/ha	30% minimum - Hors Robinier et Chêne Rouge

### Sous quelles conditions peut-on bénéficier de ces aides ?

- Justifier de la maîtrise foncière des parcelles
- Un dossier de demande d'aides doit porter au minimum sur 2 hectares de travaux forestiers éligibles et au maximum sur 50 hectares de travaux forestiers éligibles
- Avoir un document de gestion durable (PSG, CBPS+, ...) valide pendant 10 ans suivant la demande
- Être engagé dans une démarche de certification (type FSC ou PEFC) pendant 10 ans suivant la demande
- Le bénéficiaire d'une aide Sylv'ACCTES s'engage à tenir l'itinéraire sylvicole et les engagements biodiversité relatifs à cet itinéraire, sur la ou les parcelles sur lesquelles il reçoit une aide, pour une durée de 10 ans.

### Quelle démarche dois-je suivre pour bénéficier de ces aides ?

1. Déposer un dossier de demande de subventions composé : d'un formulaire, d'un plan de situation des parcelles travaillées, d'une copie de la liste des parcelles inscrites au document de gestion durable, une copie de l'attestation de certification forestière, le devis non signé des travaux, un relevé d'identité bancaire – réponse sous 4 mois maximum
2. Demander le versement de l'aide avec une facture acquittée des travaux ayant l'objet de la demande d'aide et une copie du programme de coupes et travaux pour les parcelles concernées (figurant dans le document de gestion).

Ruben LOPEZ – Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche 06 12 63 35 93 - <a href="mailto:rlopez@pnrma.fr">rlopez@pnrma.fr</a> Sud - Ardèche	Maxime Bouquet - Chambre d'Agriculture de l'Ardèche 06 76 99 99 42 - <a href="mailto:maxime.bouquet@ardèche.chambagri.fr">maxime.bouquet@ardèche.chambagri.fr</a> Nord - Ardèche
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

